



stopper un CDD pour un VIE

Par **arigato**, le 17/01/2012 à 20:23

bonjour à tous

j'aurai besoins de vos conseils.

Suite à mes études, j'ai commencé à chercher un VIE (Volontariat International en Entreprise: mission à court terme de 4 mois à 24 mois rémunéré à l'étranger). Au bout de 3 mois, n'ayant reçu aucune réponse positive pour un entretien (une dizaine de CV envoyés), j'ai accepté un CDD de 5 mois (pouvant être renouvelé sur 3mois). Au bout de deux semaine de travail, je reçois un mail disant que mon profil avait été retenu pour un VIE (je comprend un entretien, mais pas vraiment explicite). j'ai pris conscience durant ces trois premiers mois qu'il était compliqué d'obtenir un entretien et j'aimerais profiter cette opportunité.

Dans l'hypothèse ou je passerai cet entretien et que je trouve un accord pour ce VIE, y'a t-il un moyen de rompre ce CDD?

Quelles sont les solutions qui s'offrent à moi?

d'avance merci pour vos réponses

salutations

Par **P.M.**, le 17/01/2012 à 21:19

Bonjour,

Il faudrait essayer de trouver un accord amiable de rupture avec l'employeur...

Par **arigato**, le 19/01/2012 à 18:55

Merci pour votre réponse.

Est-ce la seule solution qui s'offre à moi?

Même si c'est préjudiciable et pas trop honnête, la solution qui consiste à tout mettre en oeuvre pour se faire virer est-elle risquée?(d'un point de vue légal). Peut elle avoir des conséquences?(je précise que c'est une question et je ne sais pas si j'en serai capable).

Par **P.M.**, le **19/01/2012** à **19:03**

Bonjour,

Alors si vous êtes patient et que vous ne craignez pas entre-temps par exemple les mises à pied disciplinaires non payées vous pouvez toujours tester votre capacité à agir ainsi mais en tout cas ce n'est pas le genre d'attitude que l'on peut conseiller sur un forum juridique...

Par **arigato**, le **19/01/2012** à **19:36**

Oui bien sur, je comprend.

merci pour vos réponse.

je vais y réfléchir...

cordialement

Par **methi**, le **28/04/2023** à **12:31**

Bonjour,

Je me retrouve dans cette situation aujourd'hui. J'ai accepté un cdd de 6 mois qui débute mardi prochain (02/05). J'ai pour le moment uniquement signé la proposition d'embauche et les documents internes à l'entreprise type autorisation du droit à l'image, mutuelle, transport etc. Mais le fait est que je viens d'apprendre que je suis retenu pour un V.I.E au Canada. La procédure pour obtenir un visa et m'y rendre est d'environ 3 mois.

Je suis évidemment beaucoup plus intéressée par cette opportunité au Canada. Je me demande si je peux toujours me rétracter et ne pas effectuer ce cdd ou s'il est vaut mieux commencer et démissionner avant mon départ.

Quels conseils me donneriez vous?

Par **janus2fr**, le **28/04/2023** à **13:58**

Bonjour,

La démission n'existe pas en CDD, donc vous ne risquez pas de démissionner...

De même, il n'est pas prévu de rétractation après signature d'un contrat.

Seule solution, rompre la période d'essai, s'il y en a une de prévue.

Par **P.M.**, le **28/04/2023** à **14:52**

Bonjour,

L'autre solution est d'expliquer en toute bonne foi la situation à l'employeur pour savoir s'il accepte que vous renonciez au CDD...